

« PROTOCOLE DE SÉCURITÉ SANITAIRE » DU DOJO DE GRENELLE

(version créée le 9 mai 2020 et mise à jour le 27 août 2020)

Ce Protocole a été mis en œuvre et appliqué dès autorisation de la ré-ouverture du Club (à partir du 2 juin 2020 en plein air et du 22 juin 2020 en salle).

Outre un strict respect des “*gestes barrières*” et de la “*distanciation physique*” visant à protéger les adhérents et autres personnes fréquentant le Dojo de Grenelle, nous mettons en place les règles de précaution et de protection sanitaires suivantes - à appliquer strictement :

- Tout d’abord, pour rappel, toutes les salles et vestiaires + WC + les équipements sportifs ont été totalement désinfectés ;
- Nous avons mis en place un “portail thermique” (type « aéroport ») à l’entrée du Club pour mesurer par infrarouge la température de chacun des adhérents entrant au Club. Ceci impliquera le refus de laisser entrer au Club ceux des adhérents dont la température corporelle serait supérieure à 37,3 degrés ;
- Le personnel à l’accueil peut également utiliser des pistolets-thermomètres pour vérifier, le cas échéant, les températures corporelles des adhérents ;
- Mise à disposition d’un distributeur de liquide hydro-alcoolique pour se désinfecter obligatoirement à l’entrée du Club + bien entendu du savon pour se laver les mains régulièrement ;
- Pose d’un plexiglas de protection pour isoler le bureau d’accueil du Club ;
- Le nombre d’adhérents est limité : 1 adulte /5 m² et 1 enfant/4 m² et respect de la “distanciation physique” d’1 m ;
- Tous les contenus et le déroulement de nos cours ont été revus et repensés par nos professeurs pour optimiser la distanciation physique et le contact trop rapproché (si nécessaire) ; notamment par l’utilisation, le cas échéant, de mannequins individuels pour éviter les contacts (judo, MMA, grappling/luta livre...) ;
- Pour les cours enfants de 4 à 10 ans, les parents ou nounous doivent laisser leurs enfants aux professeurs à l’entrée (à l’extérieur du Club), et les récupérer à l’entrée (à l’extérieur du Club) à la fin de leurs cours ;
- Les accompagnateurs (parents, nounous, amis) ne peuvent pas rester au Club pour assister aux cours – à l’exception des cours de Baby Gym avec 1 parent/nounou ;
- Tous les adhérents - adultes et enfants – doivent, dans la mesure du possible, venir déjà habillés en tenue de sport avant d’aller au Club ;
- En conséquence, chaque adhérent doit venir avec sa propre tenue et son propre matériel d’entraînement - le port d’un bas de jogging, d’un tee-shirt et de chaussures de salle spécifique ou chaussettes (notamment pour les enfants) étant hautement recommandé pour éviter la transpiration sur les tapis et les revêtements des salles. Les adhérents peuvent se déshabiller/se rhabiller dans les salles de cours pour autant qu’ils portent un masque + respectent la “*distanciation physique*” d’1 m entre eux ;

- Les adhérents peuvent également se déshabiller/se rhabiller dans les vestiaires pour autant qu'ils portent un masque + respectent la "distanciation physique" d'1 m entre eux ; tout adhérent ne respectant pas cette règle ne sera pas autorisée à accéder aux vestiaires ;
- Il y a 2 flux séparés de circulation pour entrer et sortir du Club – et l'entrée et la sortie se feront par deux portes distinctes ;
- Les adhérents "entrants" ne sont pas prioritaires sur les adhérents "sortants" du Club – et ces adhérents "entrants" doivent, le cas échéant, faire la queue devant le Club, le long des escaliers d'accès et plus bas si nécessaire – en respectant strictement la règle de distanciation physique d'un (1) m entre eux ; cela signifie en pratique que les adhérents "entrants" devront attendre la sortie des adhérents "sortants" avant de pénétrer dans le Club ;
- Attention : Obligation pour tous de se laver les mains au liquide hydro-alcoolique immédiatement à l'entrée du Club ;
- Attention : Port obligatoire d'un masque chirurgical (ou autre équivalent) par tous les adhérents (adultes et enfants à partir de 11 ans) à compter de leur entrée du club, pendant les cours, dans les vestiaires et jusqu'à la sortie du Club - NB: port volontaire de masque pour les enfants de 6 à 11 ans et pas de masque pour les enfants de moins de 6 ans ;
- Attention : Les professeurs doivent porter des masques + des protections faciales en Plexiglas ;
- Pas de prêt de kimonos ou dobocks ou de gants de boxe du Club pour les cours réguliers (adultes ou enfants) ;
- Tous les équipements et matériels de jeux des enfants en Baby Gym, Cirque, Escrime, Taekwondo, Baby Boxe ... et ceux utilisés par les adhérents adultes seront nettoyés et désinfectés par les professeur(e)s concerné(e)s après chaque utilisation.

L'ensemble de ces dispositions de protection sanitaire visées ci-dessus sont intégrées avec effet immédiat dans le Règlement Intérieur du Dojo de Grenelle et sont applicables immédiatement pour la saison sportive 2020-2021.

Le non-respect de l'une quelconque desdites dispositions de protection et de sécurité sanitaire sera sanctionné par l'exclusion immédiate, à titre temporaire, du cours en question, voire du Club en cas de récidive.